

AR Prefecture

063-216300566-20260321-2026_18-DE
Reçu le 23/03/2026
Publié le 23/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BROUSSE

Nombre de membres :

En exercice : 11

Présents : 11

Procurations :

Votants : 11

Date de la

Convocation :

16/03/2026

VOTES :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Séance du 21 mars 2026

L'an **deux mille vingt-six** le **samedi 21 mars à 10 heures**, le Conseil Municipal de la Commune de BROUSSE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. DUGNAS Sébastien, Maire.

Présents : Mmes AUBRY Marie-Ange, CHEROUX Yvette, VEYSSIERE Christine, GRAZON Roseline, BOSQUET Marion, Mrs DUGNAS Sébastien, BONNET Christian, FOUGÈRE Gilles, VAISSE Bernard, AUJARDIAS René et GACOIN Damien.

Absents ayant donné pouvoir :

Absent :

Secrétaire de séance désigné : Mme GRAZON Roseline

Délibération N°2026_18

Objet : Election des adjoints

Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutins, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2122-7 ;

Vu les résultats du scrutin relatif à l'élection des adjoints, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, comptabilise :

A l'issue du 1^{er} tour de scrutin :

11 suffrages exprimés pour la liste de M. BONNET Christian

Le Conseil Municipal, par :

- 11 voix POUR,

➔ **ELIT** la liste de M. BONNET Christian ;

AR Prefecture

063-216300566-20260321-2026_18-DE
Reçu le 23/03/2026
Publié le 23/03/2026

➔ INSTALLE

- M. BONNET Christian en qualité de 1^{er} adjoint ;
- Mme AUBRY Marie-Ange en qualité de 2^{ème} adjointe ;
- M. FOUGÈRE Gilles en qualité de 3^{ème} adjoint ;

➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
Informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que sa transmission au représentant de l'Etat

Le secrétaire de séance
Roseline GRAZON



Le Maire,
Sébastien DUGNAS

